

Démarche	: Préfecture de la Seine-Maritime - Vérification préalable à l'embauche d'un ressortissant étranger
Organisme	: Bureau du droit au séjour

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La démarche permet à un employeur de procéder à la vérification préalable à l'embauche d'un ressortissant étranger en application de l'article L. 5221-8 du code du travail.

Identification de l'employeur

Siège social de l'établissement employeur

Merci de renseigner le siège social de votre établissement. Attention, si le siège social se trouve en dehors de la Seine-Maritime, la préfecture de Rouen n'est pas compétente pour examiner votre demande.

Identité du futur employé

Nom

Merci de renseigner le nom de votre futur employé tel que mentionné sur son titre de séjour.

Prénom

Merci de renseigner le prénom de votre futur employé tel que mentionné sur son titre de séjour.

Date de naissance du futur employé

Merci de renseigner la date de naissance de votre futur employé sous le format JJ/MM/AAAA.

Préfecture de la Seine-Maritime - Vérification préalable à l'embauche d'un ressortissant étranger

Lieu de naissance

Merci de renseigner le lieu de naissance de votre futur employé tel que mentionné sur son titre de séjour.

Pays de naissance du futur employé

Merci de renseigner pays de naissance de votre futur employé tel que mentionné sur son titre de séjour.

Titre de séjour du futur employé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour du futur employé

Titre de séjour du futur employé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour du futur employé

Titre de séjour du futur employé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour du futur employé

Titre de séjour du futur employé

Informations relatives au contrat de travail

Date de début du contrat

Type de contrat de travail

Merci de préciser ici le type de contrat de travail (CDD ou CDI)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Contrat à durée déterminée (CDD)

Contrat à durée indéterminée (CDI)

Taux horaire du contrat de travail

Merci de renseigner le taux horaire précis en pourcentage. Par exemple pour un mi-temps, 50%.